
Adresse de l'administration du district de Semur (Côte-d'Or) qui s'indigne de l'attentat contre les membres du comité de salut public et remercie la Convention pour le décret du 18 floréal, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de l'administration du district de Semur (Côte-d'Or) qui s'indigne de l'attentat contre les membres du comité de salut public et remercie la Convention pour le décret du 18 floréal, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 134-135;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23593_t1_0134_0000_12

Fichier pdf généré le 21/07/2021

l'administration le 15 prairial par les représentants délégués dans leur département, et qu'ils envoient à la monnoie une caisse contenant l'argenterie et autres effets précieux provenant des ci-devant églises.

Insertion au bulletin et le renvoi à la commission des revenus nationaux (1).

4

La société populaire de Villefranche (2) manifeste à la Convention sa joie et sa reconnaissance pour les sages et vigoureuses mesures auxquelles la République doit ses succès sur tous les points de ses frontières. Elle dit que le bruit du canon, une illumination générale, et les cris de *vive la République ! vive la Montagne !* ont été les expressions de leur gaieté.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Villefranche-sur-Saône, 19 mess. II] (4)

« Peres de la Patrie !

Vive la République ! Vive la Convention Nationale !

Nos cœurs sont plein d'entousiasme, de joye et de reconnaissance [;] la victoire par vos soins, par vos mesures sages et vigoureuses, est permanente sur tous les points de la République.

La nouvelle qui nous arrive de la défaite des hordes barbares par l'armée du Nord, nous a comblée de tant de plaisir, que ce que nous ressentons ne peut s'exprimer.

Le bruit de nos canons, une illumination générale, des chants d'allégresse accompagnés de la Musique, les cris mille et mille fois répétés de *vive la République ! Vive la Convention Nationale ! Vive le Comité de salut Public !*

Vivent nos braves armées ! ont été les expressions franches de notre gayeté, de notre amour pour la Patrie.

Législateurs immortels ! infatigables Républicains ! Demeurés à votre poste, consolidés l'édifice de notre bonheur. Ça va !...

Vive la Montagne. S. et F. »

[6 signatures illisibles]

5

Les administrateurs du district de Sedan, département des Ardennes, annoncent à la Convention qu'ils lui dévoient une caisse contenant divers objets détaillés dans leur bordereau joint à cette lettre.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (5).

(1) P.V., XLI, 228.

(2) Rhône.

(3) P.V., XLI, 229.

(4) C 310, pl. 1211, p. 2; J. Sablier, n° 1437; M.U., XLI, 425.

(5) P.V., XLI, 229. Bⁱⁿ, 2 therm. (2^e suppl^t); J. Sablier, n° 1437.

6

L'administration du district de Semur, département de la Côte-d'Or, écrit qu'elle a frémi d'horreur et de crainte à la nouvelle des dangers qui ont menacé deux membres du comité de salut public. Elle dit que 70,000 individus qui peuplent ce district, remercient la Convention de son décret du 18 floréal; que les cloches et autre métaux provenant des églises ont été envoyés aux lieux de leur destination; que les biens d'émigrés se vendent à un prix qui triple l'estimation; que tout est en mouvement pour la fabrication du salpêtre; que, malgré la pénurie où le district s'est trouvé de subsistances, il a toujours fourni aux réquisitions, et est encore prêt à faire de nouveaux sacrifices, s'ils sont nécessaires. Elle termine par inviter la Convention à rester à son poste (1).

[Semur, 12 mess. II] (2)

« Representans d'un peuple libre !

Si la haine que nous portons aux tyrans, si celle que nous avons jurée aux vils satellites des despotes, pouvoient s'augmenter, l'exécrable attentat médité sur 2 de vos collègues par de nouveaux monstres, porterait ce sentiment à son comble.

Cette nouvelle effrayante nous a fait frémir d'horreur et de crainte, en rendant grâces à l'Être suprême, d'avoir conservé les jours des 2 des plus fidèles défenseurs de la liberté, nous félicitons le brave Geoffroi sur son courageux dévouement.

Recevez, Législateurs, nos remerciements bien sincères de votre décret du 18 floréal : 70.000 individus qui peuplent notre District l'ont reçu avec des transports unanimes d'admiration et de joye; un seul cri se fait entendre, c'est celui de nous consacrer tous au salut de la Patrie et au bonheur de la chose publique.

Nos cloches depuis longtemps sont à la fonderie, les biens nationaux et ceux des émigrés se vendent à un prix qui triple l'estimation; dans toutes les communes on lessive les terres; par-tout on extrait le salpêtre; les fer, cuivre, plomb des églises, tous les linges et ornemens en provenant ont été réunis. 1294 Marcs d'argent vous ont déjà été envoyés, aujourd'hui nous vous en faisons passer 1625 autres marcs, tant argent que galons.

Quoique notre district fut dans la pénurie des subsistances et malgré que celui d'Issurtille ne nous ait pas livré 12 000 quintaux que vous nous aviez accordés, nous avons aidé les armées et des Départemens qui se trouvaient dans la disette.

A la nouvelle alarmente des besoins urgents de l'armée du Rhin, pendant I décade, nous avons fourni 6 000 quintaux de grains.

Deux nouvelles réquisitions de pareille quantité nous arrivent pour les armées des Alpes et de la Moselle, nos administrés quoique réduits à 20 livres de pain depuis le 22 Prairial, jusqu'au 25 Messidor, époque de l'ouverture des moissons, dans lesquelles

(1) P.V., XLI, 229. Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl^t).

(2) C 310, pl. 1200, p. 29.

20 livres il y a moitié d'avoine, feront les derniers efforts, ils se réduiront, s'il le faut, aux racines, et prendront sur leurs foibles subsistances pour parfaire ces contingens, et venir au secours de nos frères, de nos enfans qui versent leur sang pour nous.

Dépourvus de bestiaux, et dans le fort des travaux de la campagne, nous trouvons encore, mais difficilement des voituriers pour conduire les grains, farines, foins, pailles et avoines.

Il n'y a pas de sacrifices que nous ne fassions pour consolider votre ouvrage, pour conserver notre liberté.

Législateurs, vos travaux, vos veilles, votre dévouement redoublent notre amour, notre confiance en vous, restez à vos postes, veillez, nous vous en conjurons, sur des jours précieux à la nation, sur des jours qui ne vous appartiennent plus; continuez de déjouer les intrigues, n'accordez ni paix ni trêve, qu'après avoir rendu la liberté à l'univers et puni les tyrans dont l'existence outrage la nature. S. et F. »

SALOMON, JACOT, MARSAUT (*agent nat.*),
RÉMOND [et 3 signatures illisibles].

7

L'agent national près le district de Vezelise, département de la Meurthe, écrit à la Convention que les succès soutenus dans la vente des biens des émigrés annoncent le juste soutien du crédit public. 71 lots, estimés 90,868 liv. 15 s., ont été vendus 260,880 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

8

La société populaire de Cauterets, département des Hautes-Pyrénées, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et particulièrement de ce qu'elle a mis la justice et la probité à l'ordre du jour; l'assure de son dévouement, et l'invite à continuer de frapper tous les nouveaux Catilina, et lui fait hommage d'un hymne à l'Être Suprême, composé par un de ses membres.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (2).

[Cauterets, 2 prair. II] (3)

« Citoyens représentans,

Nous vous adressons le tribut de patriotisme dont brûlent plus que jamais les Républicains de Cauterets.

Placés aux extrémités de la République, nous avons appris que vous aviez mis à l'ordre du jour la

(1) P.V., XLI, 229. Bⁱⁿ, 1^{er} therm.; M.U., XLII, 41.

(2) P.V., XLI, 230.

(3) F¹⁷ 1010 D, pl. 1, p. 3827.

justice et la probité; à ces mots qui étaient gravés dans nos cœurs, nous nous sommes réunis en Société populaire; que les satellites du tyran de Madrid tremblent, qu'ils n'approchent point de notre territoire car ils y trouveront la mort qui les attend.

Pères de la Patrie! Nous chérissons la Convention nationale; nous obéissons aux décrets qui émanent d'elle, nous lui jurons amour et union. Continuez à extirper les ennemis de la République; que la foudre de la justice frappe tous ces nouveaux Catilina, ces audacieux qui bravent les droits du peuple! Ne perdez jamais de vue le bien public; et nous, qui n'avons ni nobles, ni prêtres, ni aristocrates dans notre commune, libres comme l'air, au milieu des montagnes qui nous entourent, nous répèterons sans cesse le cri chéri de Vive la liberté! Vive la République, Vive les représentans du peuple. »

LABBAT (*présid.*), CAMUS (*secrét.*),
LARRIEU (*secrét.*)

P.S. — Nous vous faisons passer une hymne à l'Être suprême, composée par un membre de la Société. »

Hymne à l'Être suprême

Sur l'air : *J'ai peché dans mon enfance*
ou : *Aussitôt que la lumière...*

« Adorons l'Être Suprême,
Elevons vers lui nos cœurs;
Avec tendresse il nous aime
Il nous rend partout vainqueurs.
Dieu puissant, reçois l'hommage
Des fils de la liberté
Qui détruisent l'esclavage
Font régner la liberté

Le soleil, la terre, l'onde,
Du firmament, la splendeur,
Tout annonce dans le Monde
Ton essence et ta grandeur :
Dieu puissant, etc.

Sois l'appui de l'innocence,
De l'homme, soutiens les droits,
Appesantis ta vengeance
Sur les tyrans et les rois.
Dieu puissant, etc.

Que l'homme ravi contemple
Les bienfaits de l'Eternel.
Que l'univers soit son Temple,
Et notre cœur, son autel.
Dieu puissant, etc.

9

La société populaire de Champagne, département de l'Ain, écrit à la Convention nationale qu'elle a frémi d'horreur en apprenant que deux pères de la patrie avoient couru les plus grands dangers de succomber sous le poignard parricide d'infames assassins; qu'elle rend grâces à la divinité tutélaire qui les a conservés; que, pour elle, elle maintiendra toujours à l'ordre du jour l'amour de l'ordre, l'obéissance aux